

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 15 janvier 2018, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Christian Bélisle, conseiller.

SONT ABSENTS : Aucune absence.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2018.01.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017
6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2017
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Résolution – Lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le département de l'urbanisme.
 - 7.2. Résolution – Achat de tablettes électroniques dans le cadre du projet de conseil municipal sans papier.
 - 7.3. Résolution - Adoption règlement numéro 2018-129 relatif au traitement des élus municipaux.
 - 7.4. Résolution – Subvention dans le cadre du programme de bourse d'études de l'école polyvalente Saint-Joseph.
 - 7.5. Avis de motion - Révision du règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
 - 7.6. Présentation – Règlement 2018-130 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
 - 7.7. Résolution – Déclaration commune – Forum des communautés forestières.
 - 7.8. Résolution – Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités.
 - 7.9. Résolution – Renouvellement de la cotisation à l'Union des municipalités du Québec et au carrefour du capital humain.
 - 7.10. Résolution – Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités.
 - 7.11. Résolution – Mandat à la MRC quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal.
 - 7.12. Avis de motion - Révision du règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de La Macaza.
 - 7.13. Présentation – Règlement 2018-131 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de La Macaza.
 - 7.14. Résolution – Octroi d'une commandite à la Société Alzheimer des Laurentides.
 - 7.15. Résolution – Paiement des frais d'avocat de monsieur Jean Zielinski.
 - 7.16. Résolution – Embauche de monsieur Exumond Dieuconserve à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement.
8. TRÉSORERIE
 - 8.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
9. LOISIRS ET CULTURE

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

- 9.1. Résolution - Adoption d'une nouvelle politique municipale en matière de subventions, d'aide et de soutien.
- 9.2. Résolution - Autoriser Laurent Bourgie à agir au nom de la Municipalité dans le cadre de la demande de subvention au programme Pêche en herbe de la FFQ et au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du MFFP pour la fête de la pêche.
- 9.3. Résolution – Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 4.
10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
11. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
12. **HYGIÈNE DU MILIEU**
13. **URBANISME**
14. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.03

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2017, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil municipal du 19 décembre 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.04

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉSOLUTION – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LE DÉPARTEMENT DE L'URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un véhicule servant notamment aux déplacements de ses inspecteurs en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE ledit véhicule, de marque Chevrolet Tracker 2003, doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite par ailleurs être à l'avant-garde en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et contre les changements climatiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,

DE LANCER un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule de marque Chevrolet Tracker 2003.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.05

RÉSOLUTION – ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSEIL MUNICIPAL SANS PAPIER.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en place un conseil municipal sans papier afin d'optimiser les procédures administratives liées à ses activités et afin de diminuer l'utilisation du papier;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon,

DE PROCÉDER à l'achat de 9 tablettes électroniques de marque *Lenovo Flex 5* incluant les logiciels et les accessoires nécessaires à leur utilisation.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.06

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-129 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE, suite aux récentes modifications apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le Conseil municipal désire modifier le règlement relatif aux traitements des élus municipaux;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger tout règlement antérieur pouvant être valide concernant le traitement des élus;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 11 décembre 2017;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté à la majorité des deux tiers des membres du conseil municipal incluant la voix de la mairesse;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2018-129 a été distribué aux élus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

D'ADOPTER le règlement 2018-129 relatif au traitement des élus municipaux tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.07

RÉSOLUTION – SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH.

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Saint-Joseph a mis en place un programme de bourses d'études destiné aux élèves de 5^e secondaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre dudit programme, l'école sollicite les municipalités afin de leur demander d'y contribuer financièrement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la persévérance scolaire;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette,

D'OCTROYER une subvention de 100\$ dans le cadre du programme de bourses d'études de l'école polyvalente Saint-Joseph.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Subvention aux organismes à but non lucratif* portant le numéro de folio 02-70-290-970.

Jacques Brisebois
Directeur général

AVIS DE MOTION – RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 2018-130 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

2018.01.08

RÉSOLUTION – DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES.

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.09

RÉSOLUTION – MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël CiccarIELlo,

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.10

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE LA COTISATION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza est membre de l'Union des Municipalités du Québec et de son Carrefour du capital humain;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation de l'UMQ est de 627,17\$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle 2018 pour les services du Carrefour du capital humain est de 3 665,40\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ est un joueur incontournable du monde municipal et une source d'informations, de conseils et de services d'une grande utilité pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour du capital humain offre aux municipalités un éventail de services visant à les informer, les former, les assister et les représenter professionnellement dans la gestion courante et le développement de leurs activités en matière de ressources humaines et de relations de travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

DE RENOUELLER la cotisation annuelle de la Municipalité à l'UMQ au montant de 627,17\$ incluant les taxes applicables pour l'année 2018;

DE RENOUELLER la cotisation annuelle de la Municipalité au Carrefour du capital humain pour l'année 2018 au montant de 3 665,40\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Cotisations associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.11

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son adhésion pour l'année 2018 au plus tard le 30 avril 2018 en payant la cotisation établie par la FQM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

DE RENOUELLER l'adhésion de la Municipalité de La Macaza à la FQM pour l'année 2018 au coût de 1557,17\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Cotisations associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.12

RÉSOLUTION – MANDAT À LA MRC QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL.

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'IL existe une problématique de couverture ainsi que de compatibilité des systèmes de communications radio des services de sécurité incendie du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la fiabilité des communications est primordiale autant sur le plan de la sécurité des pompiers que sur le plan opérationnel et que le recours à l'alternative du réseau cellulaire en cas d'urgence n'est pas une option viable sur une grande partie du territoire dû à la couverture limitée;

ATTENDU QUE le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes en communication et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune amélioration significative n'a été apportée;

ATTENDU QUE le système de radiocommunication régional équiperait chacun des véhicules de sécurité incendie de la MRC, favoriserait l'interopérabilité entre tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et améliorerait la couverture actuelle;

ATTENDU QUE ce projet demeure conditionnel à l'approbation préalable de son montage financier final par les municipalités touchées, incluant la Municipalité de La Macaza;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

D'APPROUVER, le projet régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

AVIS DE MOTION – RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Je, Brigitte Chagnon conseillère, donne avis de motion qu'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de La Macaza sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 2018-131 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

2018.01.13

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE COMMANDITE À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 27 mai 2018 se tiendra la 12^e édition de la Marche de l'Alzheimer dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la société Alzheimer des Laurentides sollicite à cette occasion le support financier des organismes publics et privés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

QUE la Municipalité effectue un don de 100\$ à la Société Alzheimer des Laurentides.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Subvention aux organismes à but non lucratif* portant le numéro de folio 02-70-290-970.

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.14

RÉSOLUTION – PAIEMENT DES FRAIS D'AVOCAT DE MONSIEUR JEAN ZIELINSKI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé le 3 septembre 2017 une plainte auprès de la Commission municipale du Québec pour dénoncer les manquements au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (règlement 2016-106) de l'ancien conseiller Jean Zielinski;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a ordonné une enquête à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a nommé un procureur pour la poursuite : Me Nicolas Dallaire;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal, à l'article 711.9.2, prévoit :

« Assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;

Si la personne assume, elle-même ou par le procureur de son choix, cette défense ou représentation, la municipalité doit en payer les frais raisonnables.»

CONSIDÉRANT QUE cet ancien conseiller a choisi un procureur pour assurer sa défense;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin,

- 1- **D'AVISER** le procureur choisi par l'ancien conseiller pour assurer sa défense, Me Rino Soucy, que la Municipalité paiera les frais raisonnables visant la défense de cet ancien conseiller;
- 2- **D'AVISER** le procureur d'informer son client que si la plainte est accueillie par la commission municipale du Québec, la municipalité entend lui réclamer ces dits frais.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Services juridiques* portant le numéro de folio 02-19-000-412.

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.15

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR EXUMOND DIEUCONSERVE À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Bernard Adam a quitté l'emploi qu'il occupait à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement à la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce départ, un processus d'affichage du poste vacant et des entrevues ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce processus la candidature retenue par le comité de sélection est celle de monsieur Exumond Dieuconserve;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Exumond Dieuconserve à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.16

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de décembre 2017 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 41 987.84\$
REMISES D.A.S. : 22 113.14\$
COMPTES PAYÉS AU 10 JANVIER 2018 : 116 931.96\$
COMPTES FOURNISSEURS : 28 030.22\$
GRAND TOTAL : 209 063.16\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de décembre 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.17 **LOISIRS ET CULTURE**
RÉSOLUTION – ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SUBVENTION D'AIDE ET DE SOUTIEN

ATTENDU qu'un nombre important de demandes d'aide, financière ou autres est adressé à la Municipalité et qu'il y a lieu d'établir des critères d'admissibilité pour servir de guide au Conseil municipal ayant à décider de l'octroi ou non de telles demandes;

ATTENDU que le rôle premier d'une municipalité est d'offrir à ses citoyens une gamme de services de première ligne dans les champs de compétences et responsabilités qui lui sont dévolues par les lois habilitantes;

ATTENDU que la Municipalité doit s'assurer de dépenser l'argent des contribuables de la façon la plus juste et équitable possible dans l'observance du plus strict principe d'en obtenir les retombées les plus directes possible en faveur de sa population;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir les principes devant guider les élus dans l'évaluation des demandes d'aide, financière ou autre;

ATTENDU que la Municipalité souhaite par ailleurs encourager la pratique d'activités sportives et culturelles par ses résidents;

ATTENDU qu'à cet effet, une nouvelle politique municipale en matière de subventions, d'aide et de soutien a été rédigée et que les élus ont eu l'occasion d'en prendre connaissance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

D'ADOPTER la nouvelle politique municipale en matière de subventions, d'aide et de soutien telle que présentée.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.18 **RÉSOLUTION – AUTORISER LAURENT BOURGIE À AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE DE LA FFQ ET AU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU DU MFFP POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise annuellement une fête de la pêche, conjointement avec les bénévoles de l'Association des propriétaires du Lac Chaud;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la fête de la pêche 2018, une demande de subvention peut être déposée par la Municipalité au Programme « Pêche en herbe » de la Fédération de la Faune du Québec et au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin,

DE DÉSIGNER le coordonnateur aux loisirs, Laurent Bourgie, en tant que responsable du dépôt desdites demandes de subvention au nom de la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.01.19

RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE 4.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reçoit actuellement les demandes d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV*;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité prévoit des investissements de 25 000\$ en 2018 et de 75 000\$ en 2019 pour la mise en place de sentiers de randonnée;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV, le projet de sentiers pourrait être admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 50% des coûts

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,

D'AUTORISER le coordonnateur aux loisirs, Laurent Bourgie, à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV* pour le projet de mise en place de sentiers de randonnée.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
LEVÉE DE LA SÉANCE

2018.01.20

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette de lever la séance à 19h53.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beaugard

Jacques Brisebois